

Commune de JETTE
Service de l'Urbanisme
Chaussée de Wemmel, 100

B – 1090 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : GT/2005-1655
N/Réf : AVL/KD/JET-2.17/s.377
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : JETTE. Avenue du Sacré-Cœur, 8 – Ecole du Sacré-Cœur. Extension de la salle de sports.

En réponse à votre lettre du 14 septembre 2005, en référence, reçue le 16 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 octobre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Le projet concerne l'extension d'une construction récente qui se situe en fond de propriété dans la zone de protection du parc du centre scolaire du Sacré-Cœur, classé comme site. Ce parc entoure l'ancienne chapelle du couvent ainsi que le château Bonaventure dont les façades et toiture, ainsi que certaines parties intérieures, sont inscrites sur la liste de sauvegarde.

La CRMS ne s'oppose pas au principe de l'extension (113m²) de la nouvelle salle de sports afin d'y créer une zone de rangement du matériel ainsi qu'un local accessible depuis l'extérieur pour les vélos et le matériel de jardin. Dans un souci esthétique, la Commission encourage, toutefois, l'auteur de projet à renoncer à la toiture projetée qui tente inutilement de créer un rappel du bâtiment existant. Elle préconise un appentis sobre ou une toiture plate ou à un versant, afin de ne pas dépasser la hauteur du mur qui longe l'avenue Bonaventure et qui ceinture encore partiellement la propriété.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Muret); A.A.T.L. – D.U.; Cabinet du Secrétaire d'Etat.